

Remboursement des droits d'inscription pour les étudiants pupille de la Nation ou enfant de militaire blessé ou tué accidentellement en temps de paix

Année universitaire 2019-2020

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt du dossier au bureau des affaires sociales :

A compléter, signer et remettre accompagné des pièces justificatives auprès de votre correspondant affaires sociales.

Votre état civil :						
N° Etudiant : _ _ _ _						
	Nom d'usage :					
Prénom :	Né(e) le : _ _ à :					
Vos coordonnées personnelles :						
N°: Nom de la voie :						
Complément d'adresse :						
Tél: _ _ _ _ _						
Courriel :						
Votre cursus :						
Diplôme(s) préparé(s) pour l'année e	n cours :					
Vous demandez un remboursemel blessé ou tué accidentellement en	nt des droits d'inscription en tant que pupille de la Nation ou enfant de militaire					
☐ Au titre de l'année en cours	temps de paix .					
	2018/2019					
Je soussigné(e) certifie sur l'honneur avoir pris connaissance de l'ensemble des informations figurant sur la présente						
demande et que les renseignements portés sur celle-ci sont exacts et sincères.						
Fait à I	e: _ _					
	Cadre réservé à l'administration					
·	fois des droits d'inscription : □ oui □ non					
La Présidente d	le l'université Toulouse – Jean Jaurès arrête la décision suivante :					
	us réserve de l'encaissement du montant total des droits d'inscription					
	☐ PN ☐ EM Montant des droits d'inscription acquittés, à rembourser à l'intéressé(e) : €					
Somme en toutes						
Somme en toutes	31103					
Avia déferentela						
	au motif suivant : La Présidente ne peut donner une suite favorable car					
	pas fait valoir ses droits au cours de l'année concernée par la demande.					
O Autre :						
Toulouse, le _ _ _	La Présidente de l'université Toulouse – Jean Jaurès					
	Emmanuelle GARNIER					



FICHE ETUDIANT / BOURSIER / EXONERE

Gestionnaire à contacter : Affaires sociales de la composante :

A retourner à : Université Toulouse Jean Jaurès

N° de poste :

A compléter en ligne et à imprimer en <u>2 EXEMPLAIRES</u>, si votre demande intervient après votre inscription administrative.

1 Identification :								
- Nom d'usage :								
- Nom de naissance :								
- Prénom :								
- N° étudiant :								
Adresse personnelle :								
N°: Nom de la voie :								
Complément d'adresse :								
Code Postal : Ville :	Pays :							
Téléphone :	Fax :							
Portable :								
Courriel:								
Sur chaque page de ce	e document, agrafer 1 RIB OU RIP							
dans ce cadre à vos nom et prénom								
Attention : joindre un courrier : - si vous n'êtes pas le titulaire du compte bancaire (versement sur le compte d'une tierce personne) - ou si les noms et prénoms indiqués sur le RIB ne sont pas strictement identiques à ceux mentionnés sur votre carte d'étudiant-e.								
Fait à, le								
	Signature							

RAPPEL : Ne pas oublier d'agrafer le 2^{ème} RIB ou RIP s<u>ur la 2^{ème} page du document.</u>

-1-

Mise à jour le 10/03/2017.



Notice d'information Remboursement des droits d'inscription pour les étudiants pupille de la Nation ou enfant de militaire blessé ou tué accidentellement en temps de paix

Liste des pièces justificatives à fournir obligatoirement :							
☐ Copie du jugement d'adoption par la Nation	Détail des montants versés						
Ou	Année 2019/2020						
☐ Attestation du Ministère de la Défense	NOM Prénom						
☐ Copie de la quittance de paiement des droits d'inscription (facture) de l'année en cours ou concernée par la demande	Id. Nat : N° Etudiant : 21xxxxxx Qut n° xxxxx Du xx/xx/20xx						
☐ La fiche étudiant en 2 exemplaires (voir pièce jointe) à compléter par l'étudiant(e)	UT2J Ch.bq/post						
☐ 2 RIB à votre nom et prénom							
Attention : joindre un courrier :	TOTAL en euros	xx.00					
- si vous n'êtes pas le titulaire du compte bancaire (versement sur le compte d'une tierce personne)							
- ou si les noms et prénoms indiqués sur le RIB ne sont pas strictement identiques à ceux mentionnés sur votre carte d'étudiant-e.							

Informations complémentaires :

Le remboursement des droits d'inscription n'entraine pas de remboursement de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) et la cotisation (91.00 €) reste acquise au CROUS. (https://cvec.etudiant.gouv.fr/)

Vos droits et obligations :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi des remboursements des droits d'inscription des étudiants pupilles de la Nation ou enfant de militaire blessé ou tué en temps de paix et à l'envoi des décisions. Les destinataires des données sont : les correspondants affaires sociales des composantes, la Division de la Vie Étudiante – Pôle Affaires Sociales, les Services Financiers Centraux et l'Agence Comptable. »

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Division de la Vie Étudiante – bâtiment de l'Arche – porte AR012 – 5 allées Antonio Machado – 31058 Toulouse cedex 09 – dive-pas@univ-tlse2.fr

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (Articles L.313-1, L.313-3, L.433-19, L.441-1 et L.441-7 du code pénal).

Tout dossier incomplet, illisible ne sera pas traité et vous sera retourné.

Voies et délais de recours :

En cas de réponse négative et si vous estimez que cette décision est irrégulière, vous pouvez former :

Un **recours gracieux** devant le Président de l'Université de Toulouse Jean Jaurès, <u>ou</u> hiérarchique devant le Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des Universités.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former le recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant votre recours gracieux, vous disposez de deux mois à compter de la notification de cette décision expresse, pour former le recours contentieux.

Un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse - 68 rue Raymond IV - 31068 TOULOUSE CEDEX 7 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr.

La juridiction administrative peut être saisie par voie postale mais également par l'application « Télérecours citoyen » accessible à partir du site internet : https://www.telerecours.fr/

Droit à l'erreur :

Durant l'année universitaire, et conformément à la <u>loi ESSOC n°2018-727 du 10 août 2018</u>, en cas d'erreur commise lors de votre demande d'aide sociale, ou d'exonération, d'annulation ou de remboursement des droits d'inscription administrative, vous avez la possibilité de régulariser votre erreur de votre propre initiative ou dans le délai requis après y avoir été invité par l'administration concernée.

Par exemple:

- Vous avez oublié de mentionner un changement de situation (nombre d'enfants à charge, situation de concubinage etc.) ?
- Vous avez désormais droit à l'erreur, dans les délais prescrits par l'administration.
- Vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire des affaires sociales via le suivi de votre dossier pour signaler l'erreur et régulariser votre situation.

En cas d'erreur dans vos déclarations auprès des services de la CAF ou des services fiscaux, rapprochez-vous de ces organismes afin de régulariser votre situation et transmettre en complément de votre demande à l'université de nouveaux justificatifs.

Attention : Le droit à l'erreur n'est pas un droit au retard : les retards ou omissions de déclaration dans les délais prescrits n'entrent pas dans son champ d'application

MAJ 02/07/2019

Liste des correspondants des affaires sociales :

Sous réserve de modifications

(liste mise à jour le 22/01/2019)

Composantes et antennes	Sites	Nom du correspondant affaires sociales	Téléphone	Courriel	Bureau
UFR Histoire, Arts et Archéologie (HAA) Antenne UFR HAA	Toulouse Cahors	Mme Dominique CHRISTEN	05.61.50.40.11.	christen@univ-tlse2.fr	Campus Mirail Bât Olympe de Gouges Bureau G033
IUP Institut Supérieur Couleur, Image et Design (ISCID)	Montauban	Mme Elodie PALOS	05.63.91.88.81.	iscid.scolarite@univ-tlse2.fr	Campus Montauban Bât Pavillon des arts 1er étage
UFR Langues, Littératures et Civilisations Étrangères (LLCE)	Toulouse	Mme Valérie PASERO	05.61.50.49.88.	affaires-sociales.llce@univ- tlse2.fr	Campus Mirail Bât Erasme Bureau LA007
Institut Pluridisciplinaire pour les Etudes sur les Amériques à Toulouse (IPEAT)	Toulouse	Mme Chantal GONZALEZ	05.61.50.43.93.	ipeat@univ-tlse2.fr	Campus Mirail Bât Maison de la Recherche Bureau E328
UFR Lettres, Philosophie, Musique, Arts du Spectacle et Communication (LPMASC)	Toulouse	Mme Anne ADJETE	05.61.50.37.83.	anne.adjete@univ-tlse2.fr	Campus Mirail Bât Le Gai Savoir Bureau GA066
Institut de Formation de Musiciens Intervenant à l'école (IFMI)	Toulouse			, ,	
UFR Psychologie	Toulouse	Mme Sandrine COCULA	05.61.50.49.21.	affaires-sociales.psycho@univ-tlse2.fr	Campus Mirail Bât Philippe Malrieu Bureau M057
UFR Sciences Espaces et Sociétés (SES)	Toulouse	Mme Evelyne LEON	05.61.50.38.66.	affsoc.ses@univ-tlse2.fr	Campus Mirail Bât Olympe de Gouges Bureau GS229 (2ème étage)
Antenne UFR SES	Foix	Mme Sandrine MARTINS	05.61.02.19.88.	geo.foix@univ-tlse2.fr	Campus Foix Bât 4 Bureau géographie RDC
Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) St Agne, Muret, Rangueil	Toulouse			brigitte.bayoni@univ-tlse2.fr	ESPE site Saint-Agne (Toulouse) 56 boulevard de l'URSS Scolarité
Antennes départementales ESPE	Foix, Rodez, Auch, Cahors, Tarbes, Albi, Montauban	Mme Brigitte BAYONI	05.62.25.20.51.		
Division des Etudes Doctorales (DED)	Toulouse	Mme Delphine ROUQUET	05.61.50.49.16.	affaires.sociales-ded@univ- tlse2.fr	Campus Mirail Bât MDR Bureau D152 bis
Ecole Nationale Supérieure d'AudioVisuel (ENSAV)	Toulouse	Mme Djazaïra BERKOUK	05.61.50.44.46.	bdjazz@univ-tlse2.fr	Campus Toulouse Centre Bureau E222
Pôle des Etudiants Etrangers	Toulouse	Mme Khiera SAMMITO	05.61.50.44.47.	khiera.sammito@univ-tlse2.fr	Campus Mirail Bât Arche Bureau AR108
Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie	Toulouse	Mme Christel CREGUT	05.61.50.42.30.	cregut@univ-tlse2.fr	Campus Mirail Bât Isthia Bureau RDC
et de l'Alimentation (ISTHIA)	Foix	Mme Claire MORERE	05.61.02.19.74.	isthia.foix@univ-tlse2.fr	Campus Foix Bât 7 Bureau Accueil
IUT II - Blagnac	Blagnac	Mme Jaya RUBELI	05.62.74.75.91.	jaya.rubeli@univ-tlse2.fr	Campus Blagnac Bât A Bureau A106 (1er étage)
		Mme Christine GUICHOU MARQUET	05.62.74.75.75	christine.guichou@univ- tlse2.fr scolarite.iutb@univ- tlse2.fr	Campus Blagnac Bât A Bureau A108 (1er étage)
IUT II - Figeac	Figeac	Mme Valérie MAURY	05.65.50.30.72.	scolarite.iut-figeac@univ- tlse2.fr	Campus Figeac Bât Bureau A25